

Reglement pension :

### **PENSION :**

Horaires pensions 9h30/18H30 (lundi/samedi), horaires du dimanche 13h30/17h30.

Pas d'arrivée et de départ:

#### Les jours fériés

25 décembre

1er Janvier

-Comme à l'école ou à la crèche, malgré le fait que tous les chats soient vaccinés, et que nos règles d'hygiène sont strictes, toute vie en collectivité expose à un risque de contamination (exemple : parasitisme virus, bactéries ...).

La pension ne pourra en aucun cas être tenue responsable si pendant son séjour ou bien à son retour à votre domicile si votre animal venait à déclarer une maladie ou parasitisme.

Idem en cas de blessures lors de jeux ou de petites bagarres entre eux durant leur séjour en pension.

**- TOUS LES ANIMAUX DOIT ÊTRE SOCIABLE CONGÉNÈRE (CHIEN,CHAT & ENFANT)  
AINSI NE DOIT À AUCUN MOMENT DÉCLENCHER UNE BAGARRE**

Si votre animal est le déclencheur de la bagarre en mettant en danger les animaux ou les humains présents à la pension, La Patoune Family prendra le droit d'arrêter le contrat immédiatement sans remboursement du séjour réservé.

La Patoune Family préviendra immédiatement le propriétaire de l'animal, le propriétaire devra récupérer son animal le plus rapidement possible par ses propres moyens (lui-même, ou le contact d'urgence indiqué sur la fiche client et le logiciel de l'entreprise).

Si annulation du contrat, que ce soit d'une ou des deux parties suite à la mise en danger, le contrat est intégralement dû et aucun remboursement ne sera effectué.

Toutes journées commencé est dû (peu importe l'heure du dépôt ou de récupération de l'animal à la pension)

## **IDENTIFICATION PAR PUCE ÉLECTRONIQUE OU TATOUAGE OBLIGATOIRE**

### **LES VACCINS SONT OBLIGATOIRE**

#### **CHAT:**

##### **VACCINS:**

\*TCL (TYPHUS,CORYZA et LEUCOSE) VACCINS OBLIGATOIRE / VERMIFUGE ET PARASITE EXTERNE OBLIGATOIRE 15 JOURS AVANT LA PRESTATION

RAGE OBLIGATOIRE

La Patoune Family décline toutes responsabilités si votre animales est porteur des maladies suivante après son séjour : FIV, FeLV, CHLAMYDIA, RHINOTRACHÉITE, CALICIVIROSE, TOXOPLASMOSE et L'ÉCHINOCOCCOSE et PIF

\*Tous animaux contrôlés sans vaccins à jour et sans vermifuge et parasite externe seront refusés, vous serez redevable de la somme intégrale de la prestation.

OBLIGATOIRE AU 1ER OCTOBRE 2022

#### **CHIEN:**

##### **VACCINS:**

\*CHPPiL ( PARVOVIROSE, MALADIE DE CARRÉ, MALADE RUBARTH, LEPTOSPIROSE,LEISHMANIOSE) VACCINS OBLIGATOIRE/ VERMIFUGE ET PARASITE EXTERNE OBLIGATOIRE 15 JOURS AVANT LA PRESTATION

RAGE OBLIGATOIRE

La Patoune Family décline toutes responsabilités si votre animales est porteur des maladies suivante après son séjour : MALADIE DE LYME, TOUX DU CHENIL

\*Tous animaux contrôlés sans vaccins à jour et sans vermifuge et parasite externe seront refusés, vous serez redevable de la somme intégrale de la prestation.

TOUX DU CHENIL/ RAGE OBLIGATOIRE AU 1ER OCTOBRE 2022

**N.A.C:**

**VACCINS:**

Lapin:

Le **vaccin** NOBIVAC Myxo-RHD : il protège 1 an, contre la Myxomatose et le RHDV 1, le virus classique (peut se pratiquer dès l'âge de 5 semaines)

Le **vaccin** FILAVAC VHD K C+V : il protège 1 an contre le RHDV1 et le RHDV2 (peut se pratiquer dès l'âge de 10 semaines).

Furet :

CH = vaccin contre la Maladie de Carré et l'Hépatite de Rubarth

CP = vaccin contre la Maladie de Carré et la Parvovirose

RAGE OBLIGATOIRE

La Patoune Family décline toutes responsabilités si votre animales est porteur de maladies après son séjour :

\*Tous animaux contrôlés sans vaccins à jour et sans vermifuge et parasite externe seront refusés, vous serez redevable de la somme intégrale de la prestation.

- **Que l'animal soit sociable CHIEN/CHAT/ENFANT.**
- **Que l'animal soit STÉRILISÉ/CASTRÉ\*.**
- **Que l'animal ne soit ni catégorisé, ni dangereux.**
- **Que l'animal soit propre (hormis chiot de moins de 6 mois).**
- **Que votre CHAT ne soit pas porteur du FIV ou FeLV , si votre chat vient en pension, et sort dehors, Test FIV ou FeLV Obligatoire 48h avant la garde.**

\*Si manque d'information du propriétaire, La Patoune Family décline toutes responsabilités.

- Les chiens, pur race ou de croisement, de catégorie 1 ou catégorie 2 ne seront pas admis au sein de la pension de la Patoune Family.
- Mentionner à La Patoune Family toutes les informations concernant l'état de santé de l'animal (maladies éventuelles, traitements en cours, incontinence etc...) et son caractère.
- Lors des garde à la Patoune Family, vous devrez amener :
  - Nourriture\*
    - Nous acceptons les animaux nourris au Croquette, Ration ménagère, BARF & RAW ( Viandes crue)
  - Panier si l'animal en a un.
  - 1 coussin, tee-shirt, couverture de votre choix avec votre odeur.
  - Laisse ou longe, harnais de préférence ou collier. (La Patoune Family se réserve le droit d'utiliser un harnais, si votre chien est stressé, fugueur ou peureux)

\* ATTENTION, SI MANQUE DE NOURRITURE LA PATOUNE FAMILY, FOURNIRA OU IRAS ACHETER EN CONSÉQUENCE. ILS VOUS SERAS FACTURÉ AU PRORATA 1€50/JOURS.

- **DEVIS, PAIEMENTS ET FRAIS :**

### **DEVIS:**

- Le 1er DEVIS est GRATUIT
- A partir du 2ème à 5€
- Vous disposez d'un délai de 7 jours pour accepter ou refuser le devis à compter de la date d'émission. (La Patoune Family peut annuler la prestation, si non-réponse de votre part à compter du 8e jour de ce délai)

- Vous disposez du droit de rétractation, qui vous permet de revenir sur votre engagement dans un délai de 14 jours à compter du lendemain de la signature du devis (article L. 221-18 du code de la consommation). Ce délai est compté en jours calendaires.
  - Si les arrhes sont réglées pendant le délai légal de rétractation, cela donnera lieu à un remboursement de la somme réglée. Hors délai de rétractation, aucun remboursement ne sera émis .
  - Toutefois, ce délai de rétractation n'est pas applicable dans les situations suivantes : L'exécution du service est effectuée et finalisée avant la fin du délai de 14 jours.
  - **ATTENTION si vous réglez les arrhes le contrat est validé que vous le signez ou non.**
  - Si les arrhes sont réglées pendant le délai\* légal de rétractation, cela donnera lieu à un remboursement de la somme réglée. Hors délai de rétractation, aucun remboursement ne sera émis .
- \* Le delais de rétractation commence à compter de la date d'acceptation du devis
- Si la prestation est annulée au 15ème jour après le délai de rétractation les arrhes ne seront pas remboursées, aucun avoir n'aura lieu.

### **ANNULATION LA PENSION :**

- - Moins de 14 jours la prestation intégrale est dû à La Patoune Family.
- - Plus de 14 jours à l'avance la prestation intégrale non due à La Patoune Family.
- - Tous les jours observés sont dus. Et ce même en cas d'arrivée retardée ou de reprise anticipée de l'animal, ou le séjour est écourté en visite au domicile du client.
- - Retour anticipé : Aucun jour n'est déduit de ceux prévus à la réservation.
- -Si le contrat doit être mis fin avant la date du terme:
- Si l'animal met en danger un autre pensionnaire, Madame DEMONCHY et sa famille, ou tout autre animal de la famille . Vous devrez récupérer dans l'immédiat votre animal de compagnie par vous ou une personne de confiance, aucun remboursement n'aura lieu et toute la durée du contrat sera due. Si il y a des frais engendrés par votre animal vous devrez régler cette somme et déclarer le sinistre à votre assurance.

### **PAIEMENTS :**

- Le règlement d'une prestation doit être réglé **ENTIÈREMENT** au 1er jour de la prestation ou au dépôt de l'animal à la pension.
- Tout supplément survenu au cours de la prestation doit être réglé **ENTIÈREMENT** au dernier jour du contrat ou au départ de l'animal à la pension.
- Pour les prestations CHIEN en garde à La Patoune Family, la signature du contrat aura lieu une fois la pré-visite effectuée. La Patoune Family se réserve le droit de refuser une garde, si l'animal ne respecte pas les conditions requises pour la garde.

### **FRAIS ANNEXES A LA PENSION:**

- En cas de blessure ou de maladie les frais de vétérinaire sont à la charge du propriétaire de l'animal.
- En cas de manquement à une des prestations, la nourriture sera facturée en plus sur le contrat.

### **Garde à La Patoune Family :**

Horaires pensions 9h30/18H30 (lundi/samedi), Horaires du dimanche 13h30/17h30

Les jours fériés Pas d'arriver et Pas de départ

25 décembre

1er Janvier

Tarifs Garde CHIEN:

18€ /Jour +Nuit (Hors période Scolaire\*)

25€/Jour+Nuit (Période Scolaire\*)

#### Tarifs Garde CHAT:

10€ /Jour +Nuit (Hors période Scolaire\*)

14€/Jour+Nuit (Période Scolaire\*)

#### Tarifs Garde N.A.C:

8.50€/Jour +Nuit (Hors période Scolaire\*)

10€/Jour+Nuit (Période Scolaire\*)

- Période scolaire selon le calendrier du ministre de l'éducation national : (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31952>) ATTENTION POUR LA SAISONS ETE 2023 : **Les dates son du 25/06/2023 au 15/09/2023**
  - Arrhes de 50% de la somme totale pour réservation, le reste dû au début de la prestation.
  - Réservation annulable 8 jours avant début de prestation.
  - Les arrhes sont obligatoires pour réserver votre garde chez La Patoune Family, toute annulation en dessous de 8 jours avant la date de garde ne sera pas remboursée.  
**Aucun avoir ne serait émis**
- 
- Paiement accepté : espèces, carte bancaire, Lydia.

### Nos horaires d'ouverture :

Accueille pension sur RDV uniquement:

Lundi au Samedi de 9h30 à 18h30 et le  
Dimanche de 13h30 à 17h30

Accueille téléphonique:  
07.56.86.30.87

Nous vous répondrons pendant les créneaux d'ouverture du lundi au samedi de 9h30 à 18h30.  
Dimanche fermé

Lors de nos prestations à domicile nous ne répondrons pas, notre priorité étant les patounes.

Vous pouvez laisser un message sur notre répondeur avec vos coordonnées et l'objet de votre message.

Nous répondrons dès que possible

**ATTENTION LE RÈGLEMENT PEUT AVOIR DES MODIFICATION**

**CGV - 11/11/2022 - La Patoune Family**

**Numéro SIRET (siège)**

**EI-90246792700015/EI-91436111800013**

**Numéro RCS Créteil 902 467 927/ RCS Créteil 914 361 118**